

PROCÈS VERBAL  
des travaux de la grande commission nautique  
tenue dans les locaux du centre de marée de l'île d'Yeu

**REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE**

Conformément aux dispositions du décret ministériel n° 86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques, et suite à l'arrêté n°02-DIRM-SMD-031 portant nomination des membres temporaires, la grande commission nautique, saisie le 10 juillet 2003, s'est réunie le mercredi 17 septembre 2003 dans les bureaux du centre de marée de l'île d'Yeu, pour émettre un avis sur le projet de travaux de rescindement du musoir de la passerelle de halage de la galiote de Port-Joinville.

La commission était composée de :

MM	Yann Bertrac, capitaine de vaisseau, de l'Inspection Générale des Armées (Marine)	Président
	Serge Allain, ingénieur des études et techniques d'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine	Membre permanent
	Jean-Michel Croguennoc, administrateur des affaires maritimes – chef du quartier de l'île d'Yeu	Membre de droit
	Dominique Hardy	Membre temporaire
	Bruno Chiron	Membre temporaire - suppléant
	Patrick Bessonnet	Membre temporaire
	Patrice Cadou	Membre temporaire
	Yannick Rivalin	Membre temporaire - suppléant

Assistaient également à la réunion :

MM.	Daniel Pelletier	Adjoint du chef de service Maritime Département - autorité portuaire
	Michel Dupont	Conseiller général de Vendée en charge des ports
	Claude Benatier	Chambre de Commerce et de l'Industrie
	Benoît Mercier	Chambre de Commerce et de l'Industrie
	Laurent Chauvet	Surveillant de port – CG 85
	Richard Naud	Marin pêcheur
	Jean-Paul André	Capitaine V.I.I.V

Le président, après avoir remercié le représentant de l'autorité portuaire pour son accueil, et les différents participants de leur présence, rappelle la composition et le fonctionnement de la commission et fait remarquer notamment que la grande commission nautique n'est compétente que pour émettre des avis sur les aspects nautiques du projet, à l'exclusion des problèmes juridiques, économiques, financiers, patrimoniaux ou écologiques.

## **SYNTHESE DU DOSSIER**

### **1. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION**

Le port de Port-Joinville accueille dans un espace réduit toutes les activités portuaires à savoir la pêche, le commerce et la plaisance.

L'avis de grande commission nautique est sollicité sur les travaux de rescindement du musoir de la passerelle de halage de la galiote demandés lors de la réunion de la grande commission nautique du 20 octobre 1993.

### **2. PRESENTATION DU PROJET**

La grande commission nautique qui s'était tenue le 20 octobre 1993 avait porté un avis favorable au projet d'extension du port de plaisance départemental de Port-Joinville mais elle demandait afin d'assurer la sécurité nautique pendant les manœuvres des gros bâtiments :

- que soient établis un règlement du port et une signalisation restreignant les manœuvres des autres navires pendant ces manœuvres ; cette demande a été honorée ;
- que soit réalisé le rescindement du musoir de la passerelle de halage afin d'améliorer la visibilité ; cette demande est le sujet des débats de la réunion de ce jour.

En séance, le projet est présenté aux différents participants par M. Pelletier du service maritime départemental.

## **SYNTHESE DES DEBATS**

Les divers représentants des pratiques de l'île d'Yeu (marins-pêcheurs, capitainerie, ...) s'accordent à dire que le musoir tel qu'il est construit actuellement, permet de diminuer considérablement les effets de houle dans le port et que son rescindement serait un facteur aggravant quand à la qualité de maintien des navires à quai.

Par ailleurs, après plus de quatre ans de mise en service du port de plaisance, il est considéré par ces mêmes représentants que:

- les mesures de régulation du trafic des bateaux de plaisance sortants du port (feux de régulation, règlement du port, surveillance du plan d'eau, ...) sont bien respectées par les plaisanciers et suffisent à la bonne gestion des usages ;
- le futur élargissement du chenal, programmé à court terme, sera un facteur d'amélioration de passage des divers catégories de navires dans l'avant port.

Ces considérations étant agréées par tous les participants, il a été procédé au vote: la sécurité nautique au mouillage a été préférée à un nouvel accroissement de la sécurité en transit.

Le projet de rescindement du musoir a donc été rejeté par la grande commission nautique.

## CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le 17 septembre 2003 pour émettre un avis sur le maintien de la demande de rescindement du musoir de la passerelle de halage émise lors de la précédente réunion de la grande commission nautique du 20 octobre 1993.

Elle émet un avis défavorable au projet de rescindement du musoir de la passerelle de halage de la galiote, afin de conserver une bonne qualité de maintien à quai des navires dans le port.

Le président  
Yann Bertrac

Les membres  
Serge Allain

Jean-Michel  
Croguennoc

Dominique Hardy

Bruno Chiron

Patrick Bessonnet

Patrice Cadou

Yannick Rivalin